

## L'abbaye de Montebourg en Angleterre (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)

*The abbey of Montebourg in England (XI<sup>th</sup>-XIII<sup>th</sup> century)*

**Christophe Mauduit**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1281>

DOI : 10.4000/tabularia.1281

ISSN : 1630-7364

### Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard, Presses universitaires de Caen

### Référence électronique

Christophe Mauduit, « L'abbaye de Montebourg en Angleterre (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », *Tabularia* [En ligne], Vivre des deux côtés de la Manche (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), mis en ligne le 15 décembre 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1281> ; DOI : 10.4000/tabularia.1281

---

# L'abbaye de Montebourg en Angleterre (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)<sup>1</sup>

## *The abbey of Montebourg in England (XI<sup>th</sup>-XIII<sup>th</sup> century)*

Christophe MAUDUIT

CRAHAM, UMR 6273 UCBN/CNRS  
mauduitchristophe@orange.fr

### Résumé :

Lors de la rédaction du *Domesday Book*, l'abbaye de Montebourg est le seul monastère du diocèse de Coutances à être doté en Angleterre. Quelques années plus tard, l'abbaye se trouve confiée à Richard de Reviers († 1107), fidèle d'Henri I<sup>er</sup>, qui la dote largement outre-Manche (dans l'île de Wight, le Devon, le Dorset, le Berkshire). Montebourg se retrouve alors à la tête d'un temporel conséquent, qui ne manque pas toutefois d'être contesté à plusieurs reprises. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Montebourg devient chanoine de Salisbury, resserrant ainsi plus fortement les relations étroites de Montebourg avec le monde ecclésiastique anglais.

Mots-clés : Montebourg, Angleterre, chanoine, Salisbury, Loders, Appuldurcombe, conflit, Axmouth.

### Abstract :

*During the writing of Domesday Book, the abbey of Montebourg is the only monastery of the bishopric of Coutances to be endowed in England. Some years later, the abbey thinks it is entrusted to Richard de Reviers (d. 1107), faithful man of Henry I, who endows it widely across the Channel (Isle of Wight, Devon, Dorset, Berkshire). Montebourg is found then at the head of a large temporal, which does not fail to be disputed every so often. In the thirteenth century, the abbot of Montebourg becomes canon of Salisbury, underlining so more strongly the narrow relations of Montebourg with the English ecclesiastical world.*

*Keywords : Montebourg, England, canon, Salisbury, Loders, Appuldurcombe, conflict Axmouth.*

## Introduction

L'histoire de l'abbaye de Montebourg, dans le diocèse de Coutances, est assez mal connue ; ce monastère de taille moyenne présente néanmoins des facettes originales qui méritent d'être étudiées plus spécifiquement, notamment ses rapports étroits avec l'Angleterre. Donald Matthew accorde seulement quelques

---

1. Je tiens à remercier madame Véronique Gazeau, pour ses pistes et ses conseils précieux, ainsi que pour ses relectures attentives.

lignes à l'abbaye de Montebourg, qui traitent presque exclusivement des problèmes de l'établissement aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>.

Le lien unissant l'abbaye à l'Angleterre est ancien : le *Domesday Book* en renferme deux mentions<sup>3</sup>. Mais c'est avec son « nouveau protecteur », Richard II de Revers, que l'abbaye s'implante durablement : il est le bénéficiaire de la plus grande aliénation connue sous Henri I<sup>er</sup>, qui lui cède l'île de Wight (fig. 1), l'honneur de Plympton<sup>4</sup> (fig. 2), celui de Christchurch<sup>5</sup> (fig. 3) et sans doute d'autres manoirs royaux<sup>6</sup>. Dans chacune de ces nouvelles possessions, Richard aumôna des biens à l'abbaye. Celle-ci doit alors gérer un riche patrimoine, à partir de son principal prieuré, Loders<sup>7</sup>.

La gestion de ce patrimoine pousse l'abbaye à rédiger un cartulaire<sup>8</sup>, celui dit du prieuré de Loders<sup>9</sup>, qui concerne en fait la majeure partie des biens de l'abbaye en Angleterre. L'étude de ce cartulaire permet de mieux saisir les relations et la vie quotidienne des moines de Montebourg du début du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

Ce cadre chronologique autorise une étude des rapports de l'abbaye avec l'Angleterre à partir de 1204. Cette date constitue-t-elle une rupture pour ce monastère normand devenu français ? Les seigneurs anglais, les Revers, comtes de Devon en tête, vont-ils continuer à doter l'abbaye ? Le cartulaire de Loders montre que ce n'est pas le cas. Mieux, le XIII<sup>e</sup> siècle s'avère florissant pour l'abbaye de Montebourg qui reçoit des donations toujours importantes et surtout qui s'intègre dans les structures ecclésiastiques anglaises : l'abbé devient chanoine du chapitre cathédral de Salisbury.

### La constitution du temporel de l'abbaye de Montebourg

Les cartulaires de Montebourg et de Loders font commencer l'histoire anglaise de l'abbaye avec les premières donations de Richard de Revers, que le sommaire du cartulaire présente comme le fondateur de Montebourg<sup>10</sup>. En fait, le *Domesday Book* révèle que la présence outre Manche du monastère est plus ancienne encore.

2. MATTHEW, 1962, p. 94, p. 128, p. 151, p. 158.

3. THORN, *Wiltshire*, p. 56-58, n° 56, 4 (fol. 73) ; THORN, *Somerset*, p. 12-15, n° 13 (fol. 91).

4. Plympton, comté de Devon, Angleterre.

5. Christchurch, comté de Dorset, Angleterre.

6. GREEN, 1989, p. 61 : « He [Richard II de Revers] was the beneficiary of the most important alienation ».

7. Loders, comté de Dorset, Angleterre.

8. Sur les motivations de la rédaction d'un cartulaire, voir CHASTANG, 2009, p. 33-40 ; *Les cartulaires, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS*, Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (éd.), Paris, École nationale des chartes (Mémoires et documents de l'École nationale des chartes), 1993.

9. *Cartulaire de Loders...* ; moins de 20 actes concernent le XIV<sup>e</sup> siècle. Loders, comté de Dorset, Angleterre.

10. « *Carta Ricardi de Revers fondatoris nostri in Anglia et Normannia* » (BnF, ms lat. 10087, fol. 1).

**Une première implantation oubliée :  
Montebourg avant l'avènement d'Henri I<sup>er</sup>**

D'après le *Domesday Book*, l'abbaye était dotée dans deux comtés, le Wiltshire et le Somerset :

– Wiltshire :

Néel tient également 4 hides<sup>11</sup> à Sutton Veny, et il en a payé l'impôt comme sous le roi Édouard. L'abbaye de Montebourg y tient de Néel une terre de 3 charruées<sup>12</sup> dont 2 hides sont en propriété domaniale (réserve)<sup>13</sup>. Et il y a 1 charruée ; 3 serfs<sup>14</sup> ; 5 vilains<sup>15</sup> et 5 bordiers<sup>16</sup> avec 2 charruées. La troisième partie d'un moulin<sup>17</sup> qui rapporte 6 sous 8 deniers ; 3 acres<sup>18</sup> de pré<sup>19</sup>, un pâturage<sup>20</sup> d'une demi lieue<sup>21</sup> de long et d'une « quarantaine<sup>22</sup> » de large ; et une « forêt<sup>23</sup> » d'une lieue de long et une

11. La *hide* est une unité de mesure de la terre, de superficie et donc d'assujettissement à l'impôt. Elle contient quatre vergées, ce qui équivaut généralement à 120 acres, mais parfois à seulement 40 ou 60 acres, notamment dans le sud-ouest de l'Angleterre (THORN, *Devon*, t. 2, note 1. 4 ; FAITH, 1997, p. 91-93).
12. La charruée était à la fois une unité d'évaluation et une unité foncière paysanne. Elle équivalait théoriquement à ce que huit bœufs pouvaient labourer en un an, soit pour la période du *Domesday Book* à 120 acres (FAITH, 1997, p. 50, 114 ; HART, 1992, p. 289-336 ; LENNAR, 1945, p. 51-63).
13. Sur l'expression terre *in dominio*, voir FAITH, 1997, p. 49-50, 183-186, 221, 262.
14. Les serfs, quatrième groupe parmi les paysans, étaient au bas de l'échelle économique et sociale, normalement sans ressources propres et travaillant aux tâches fixées par leur seigneur, notamment le labourage (PELTERET, 1995, p. 188, p. 197, p. 202, p. 229-230 ; MOORE, 1997, p. 318-328 ; ROFFE, 2007, p. 227).
15. Les vilains représentaient le plus grand groupe parmi les paysans. En termes économiques, les villageois étaient indiscernables des hommes libres. Ils étaient le groupe le plus important parmi les paysans non libres (DARBY, 1986, p. 29-30, p. 58-68 ; LENNAR, 1959, p. 359-364).
16. Les bordiers étaient de petits exploitants, représentant le deuxième groupe en importance parmi les paysans (DYER, 1985, p. 91-106 ; HARVEY, 1979, p. 197-199 ; ROFFE, 2007, p. 227-228).
17. Sur les moulins et leur rôle économique, voir HOLT, 1988, p. 111-115 ; DARBY, 1986, p. 270-275, p. 361.
18. L'acre correspond normalement au 120<sup>e</sup> de la *hide* fiscale. Même si sa mesure varie, elle correspond théoriquement à 40 perches de long et 4 de large. THORN, *Devon*, t. 2, note 1. 4.
19. Sur le pré (*pratium*), voir DARBY, 1986, p. 137-148.
20. Le pâturage (*pastura*), destiné à accueillir surtout des moutons (production de laine), ne semble pas être, à l'inverse du pré, une des ressources économiques majeures à l'époque du *Domesday Book*. DARBY, 1986, p. 149-159 ; ROFFE, 2007, p. 233-235.
21. Il n'y a que peu de certitude sur la lieue, notamment sur son utilisation comme unité de longueur ou de surface. Elle valait théoriquement 12 quarantaines, mais on la trouve à 15 quarantaines dans le Wiltshire et à 4 dans le Worcestershire. GRIERSON, 2003, p. 120-122.
22. La quarantaine, comme son nom latin l'indique, équivalait théoriquement à 40 perches. Dans les faits, la taille de la quarantaine aurait été affectée par la nature du sol, la forme du terrain, et par d'autres facteurs éventuels. Il n'est même pas certain que dans le *Domesday Book*, elle a toujours été une mesure de longueur ; plusieurs déclarations du *Domesday* impliquent qu'elle fut aussi une mesure de superficie. GRIERSON, 2003, p. 120-122 ; THORN, *Devon*, t. 2, note 1. 4.
23. Sur la forêt et son rôle économique, v. DARBY, 1986, p. 171-207 ; RACKHAM, 2003 ; ROFFE, 2007, p. 198-202.

« quarantaine » de large. L'ensemble valait 4 livres, aujourd'hui 100 sous. Spirtes, le prêtre, tenait ces 4 manoirs<sup>24</sup> au temps du roi Édouard<sup>25</sup>.

– Somerset :

### XIII. LES TERRES DE SAINT-MARIE DE MONTEBOURG

L'église de Sainte-Marie de Montebourg tient un manoir du roi, offert par Néel le médecin. Spirtes, prêtre, le tenait du temps du roi Édouard et a payé l'impôt pour 5 hides. Il y a 3 charruées de terre, dont 2 hides et demie sont propriété domaniale (réserve). Il y a aussi 2 charruées et 2 serfs, et 5 vilains et 12 bordiers avec 2 charruées. Il y a un moulin qui rapporte 30 deniers ; 20 acres de pâturages ; et des bois d'une demi-lieue de long et beaucoup plus large. Autrefois, comme aujourd'hui, cela vaut 4 livres<sup>26</sup>.

Bien qu'étant situées dans deux comtés différents, ces deux donations ne sont distantes que de 16 km, et sont dues à un seul bienfaiteur : Néel le médecin<sup>27</sup>, d'origine normande, et médecin de Guillaume le Conquérant<sup>28</sup>. Il est considéré par Julia Barrow, comme l'un des clercs favoris du duc-roi<sup>29</sup>.

24. Le terme manoir (*manerium*) fait débat, il se comprend généralement comme l'ensemble d'une maison et de terres, servant d'unité fiscale (paiement des impôts) et féodale (calcul de l'accomplissement militaire). Une partie de ce « manoir » était exploitée directement par le seigneur (son domaine, *terra in dominio*), le reste étant partagé entre différents paysans contre des rentes et services. ROFFE, 2007, p. 176-182; ROFFE, 2000, p. 36, p. 44, p. 219-220, p. 239-241; FAITH, 1997, p. 162-166, p. 173-177, p. 180-189; PALMER, 1987, p. 139-153.
25. THORN, *Wiltshire*, p. 56-58, n° 56, 4 (fol. 73) : *Ide[m] N[igellus] ten[et] .IIII. hid[as] in SUDTONE pro tanto geld[a]b[at]. T[empore]. R[egis]. E[dwardi]. T[er]ra e[st] .III. car[ucatae] S. Mariae de Monteburg ten[et] de Nigello. De hac t[er]ra s[un]t in dominio .II. hid[ae] et ibi .I. car[ucata] et .III. servi et .V. vill[an]i et .V. bord[arii] cum .II. car[ucatis]. Ibi t[er]cia pars molini (sic) red d[ens] .VI. sol[idos] et .VIII. den[arios] et .III. ac[rae] prati. Pastura dim[idio] leu[cae] l[on]g[a] et .I. quar[entena] lat[a]. Silva .I. leu[ca] l[on]g[a] et .I. quar[entena] lat[a]. Valuit .IIII. lib[ras] modo .C. solid[os]. Haec .IIII. m[aneria] tenuit Spirtes p[re]s[by]ter T[empore]. R[egis]. E[dwardi].*
26. THORN, *Somerset*, p. 12-15, n° 13 (fol. 91) : *Eccl[esi]a S. Marie de Monteburg tenet de rege unum manerium dono Nigelli Medici. Spirtes presbiter tenebat T[empore] R[egis] E[dwardi]. Et geld[e] b[at] pro .V. hid[ae]. T[er]ra e[st] .III. car[ucatae]. De ea s[un]t in dominio .II. hide et dimid[ie] et ibi .II. car[ucatae] et .II. servi et .V. vill[an]i et .XII. bord[arii] cum .II. car[ucatis]. Ibi molini redd[ens] .XXX. denar[ios] et .XX. ac[ras] pasture. Silva dimid[io] leu[cae] l[on]g[a] et tantund[em] lat[a]. Olim et modo val[et] .IIII. lib[ras].*
27. Sur les possibles raisons des donations de Néel, cf. MAUDUIT, Christophe, « Les origines de l'abbaye de Montebourg », in *Montebourg: une abbaye née sous une bonne étoile?*, Stéphane LAÏNÉ et François NEVEUX (dir.), à paraître. Les origines de Néel le médecin, si elles demeurent inconnues, ne peuvent pas être reliées au Néel, vicomte de Cotentin (VAN TORHOUDT, 2006, p. 7-35); Eric Van Torhoudt ignore Néel le médecin dans son article, mais rappelle que tout Néel n'appartient pas *de facto* aux Nigellides, ainsi à propos d'un Néel mari d'une soeur de Richard I<sup>er</sup> de Revers, il note : « Néel dont rien ne certifie qu'il fut lié aux Nigellides » (*ibid.*, p. 22-23). Une autre remarque appuie l'idée d'une absence de lien : si Néel le médecin était de la famille des Nigellides, il aurait sans doute doté l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fondée par les Nigellides, plutôt que l'abbaye de Montebourg. Enfin, le nom se retrouve dans le stock anthroponymique d'autres familles, ainsi Néel d'Aubigny (sur ce personnage, voir KEATS ROHAN, 1998, p. 301).
28. *Ibid.*, p. 303.
29. BARROW, 2003, p. 46.

Comment expliquer l'absence de ces donations dans le cartulaire de l'abbaye ? Il semble que le monastère ait été spolié de ses bénéfices anglais pendant la crise de la succession de Guillaume le Conquérant. Ainsi, au début du XII<sup>e</sup> siècle, le temporel de l'abbaye dans le Wiltshire (le domaine de Sutton Veny) est détenu par Hamelin, seigneur de Ballon<sup>30</sup>, qui fait don de l'église du domaine à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans<sup>31</sup>. Cette usurpation ne résulte sans doute pas d'Hamelin de Ballon qui n'a aucun bien dans ce comté et donc aucun intérêt à spolier l'abbaye; de plus, l'abbé de Montebourg n'a pas, semble-t-il, dénoncé cette usurpation, du moins n'en avons-nous gardé aucune trace. Faut-il voir l'action du roi Guillaume le Roux ? Même si rien ne permet de l'affirmer, ce n'est pas totalement impossible : Hamelin de Ballon est un des « hommes nouveaux » de ce roi<sup>32</sup>. Ce dernier pourrait avoir voulu récompenser un de ses fidèles en lui octroyant des terres relevant de la Couronne car, comme le souligne l'*Exon Domesday*, Néel le médecin céda des terres à l'abbaye de Montebourg, « *per concessionem Regis W.* »<sup>33</sup>. Guillaume le Roux, à la mort de Néel le médecin, aurait pu souhaiter se réappropriier les terres offertes par son père à ce dernier. Cette pratique ne se fit pas qu'à l'encontre de Montebourg : les terres que Néel le médecin détenait d'Hugues de Montgomery dans le Shropshire retournèrent (sans doute à la mort de Néel) au dit comte.

Outre l'absence de mentions dans le cartulaire de ces deux donations, il faut noter que ces libéralités n'encouragèrent pas les autres seigneurs à doter l'abbaye de Montebourg. Pourtant, à Sutton Veny, en dehors de Néel le médecin, il y avait 2 tenants en chef, Guillaume fils de Guy<sup>34</sup> et Guillaume de Moyon<sup>35</sup>, dans le diocèse de Coutances; l'arrivée d'un tel établissement, proche de leurs possessions, aurait pu les encourager à aumôner un bien à cette dernière, mais il n'en fut rien. De même autour de Nunney (second lieu où Montebourg est possessionné), dans l'*hundred*<sup>36</sup> de Frome<sup>37</sup>, aucun seigneur ne fit de donations à l'abbaye de Montebourg, malgré la présence de tenants en chef importants, et du roi Guillaume lui-même<sup>38</sup> qui aurait pu, par une aumône, encourager le développement d'un nouvel établissement religieux, et plus encore Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances, abondamment possessionné dans cet *hundred*<sup>39</sup>, qui aurait pu, lui aussi, favoriser un monastère de son diocèse, dont

30. *Baladone* : Saint-Mars-sous-Ballon, dép. Sarthe, chef-lieu de cant.

31. *Cartulaire*, CHARLES et MENJOT d'ELBENNE, col. 467-468, n° 829. CRITTALL, 1965, p. 61.

32. GREEN, 1997, p. 278.

33. ELLIS, *Exon' Domesday*, p. 180.

34. *Domesday Book*, WILLIAMS et MARTIN, p. 186.

35. *Ibid.*, p. 185. À Nunney, second lieu où Montebourg est possessionné, il y a deux tenants en chef, Néel le médecin et Guillaume de Moyon (*ibid.*, p. 265) ; ce dernier est donc doublement en relation avec l'abbaye de Montebourg.

36. Un *hundred* est une subdivision d'un comté (dans les comtés de l'ancien *Danelaw*, on ne parle pas d'*hundred* mais de *wapentake*), correspondant à 100 *hides* (ROFFE, 2007, p. 194-195, p. 264-271).

37. THORN, *Somerset*, p. 320, n. 13, 1.

38. *Domesday*, WILLIAMS et MARTIN, p. 231. Le roi Guillaume tient le manoir de Frome.

39. L'évêque de Coutances possédait dans l'*hundred* de Frome : Rode, Keyford et Petit Keyford, Orchardleigh, Lullington, Mells, Middlecote (*ibid.*, p. 239).

l'abbé était d'ailleurs un proche<sup>40</sup>. Cet échec, relatif, doit sans doute être imputé au fait que Montebourg est une abbaye encore très récente dans les années 1085-1100, sans véritable protecteur, et qui n'a aucun représentant (moines...) en Angleterre pour recevoir les bienfaits des seigneurs environnants<sup>41</sup>.

L'histoire anglaise de l'abbaye trouvait ainsi, sous le règne de Guillaume le Roux, une première fin brutale et énigmatique. Il lui faut attendre un nouveau fondateur en la famille des Reviers-Vernon<sup>42</sup>, pour renouer des liens avec l'Angleterre.

### *Les Reviers, « fondateurs » de l'abbaye en Angleterre*

S'il n'est pas le fondateur de l'abbaye de Montebourg, Richard II de Reviers est au moins l'initiateur de la présence de l'abbaye outre-Manche au XII<sup>e</sup> siècle.

### *Les donations de Richard de Reviers et de sa femme Adelize*

Richard II de Reviers, dans une chartre qu'il accorda à l'abbaye de Montebourg<sup>43</sup>, rappelle qu'il aumôna « *manerium in Dorseta quod vocatur Lodris et aliud in Devenesira nomine Auxemuda et tercium in insula de Wit nomine Sanfort* ». Du manoir de Sandford<sup>44</sup>, nous ne savons rien. Le manoir d'Axmouth<sup>45</sup> était, lui, pourvu d'une église et d'une pêcherie<sup>46</sup>. Un prieuré existait peut-être, sous le contrôle direct de celui de Loders<sup>47</sup>. Le manoir de Loders<sup>48</sup> était la principale possession de l'abbaye en Angleterre; c'est sur ces terres qu'un prieuré fut constitué avant 1107. Le prieur était *generalis procurator abbatis et conventus de Monteburgo in Anglia*<sup>49</sup>. Ce titre de procureur exprimait que le prieur pouvait gérer à son gré le temporel des manoirs d'outre-Manche. La fonction de prieur de Loders était un poste important pour les moines de l'abbaye: l'un d'eux, Pierre II de Créances, prieur de 1246 à 1265, devint abbé de Montebourg<sup>50</sup>; ce qui montre que l'abbé choisissait de bons gestionnaires pour ledit prieuré<sup>51</sup>. Richard II de Reviers offrit encore la chapelle de Bothenhamptone<sup>52</sup>.

40. Roger, abbé de Montebourg, est présent aux obsèques de l'évêque Geoffroy de Montbray (GAZEAU, 2007, p. 192).

41. Dans la région de Nunney, le temporel de Montebourg se trouvait dans l'aire d'influence de la puissante abbaye de Glastonbury, située à seulement 20 km des biens de l'abbaye de Montebourg.

42. Voir la généalogie des Reviers, comtes de Devon, en annexe, fig. 4.

43. BnF, ms lat. 10087, p. 67, n° 143.

44. Sandford, île de Wight, comté du Hampshire, Angleterre.

45. Axmouth, comté de Devon, Angleterre.

46. *Charters of the Redvers family...*, p. 73, n° 24.

47. BnF, ms lat. 10087, p. 203, n° 670: « *Ricardo de Cesarisburgo tempore hujus donationis priori de Lodres et de Axemuth* ».

48. Loders, comté de Dorset, Angleterre.

49. *Cartulaire de Loders...*, p. 39, n° 29, p. 54-55, n° 44, p. 55-56, n° 45, p. 114-115, n° 111.

50. MAUDUIT, 2007, p. 63.

51. L'élection comme abbé d'un prieur « étranger » avait aussi sans doute comme but de s'assurer la fidélité des moines anglais envers l'abbaye. Cette technique n'est d'ailleurs pas propre à l'abbaye de Montebourg, puisque que l'on retrouve le même procédé avec l'abbaye de Savigny, dont trois abbés au moins furent d'abord abbés d'une abbaye fille de Savigny (POULLE, 1994, p. 163).

52. BnF, ms lat. 10087, p. 11, n° 16. Bothenhampton, comté de Dorset, Angleterre.

À la mort de Richard II de Reviers, sa femme Adelize, fille de Guillaume I<sup>er</sup> Peverel de Nottingham, offrit le manoir de Woolley à l'abbaye de Montebourg<sup>53</sup>. Il fut donné entre 1142 et 1155 et demeura le seul bien dans le Berkshire; ce don provenait non du temporel de la famille de Reviers mais concernait le patrimoine de la famille Peverel. Ce manoir était une part de la dot d'Adelize<sup>54</sup>, mais cette part devait dépendre du patrimoine de son frère, Guillaume, qui confirma, à l'abbaye<sup>55</sup>, la donation de sa sœur. La mise sous sequestre de terres par le roi Jean, après la conquête de Philippe-Auguste, nous permet de mieux mesurer l'importance de cette donation; dans le Berkshire, le manoir de Woolley fut inspecté et les officiers notèrent qu'on y trouvait 160 acres semés en froment, 80 en avoine, 9 en orge et 8 de pois...<sup>56</sup>.

Les descendants de Richard II de Reviers et d'Adelize participent eux aussi au développement matériel de l'abbaye en Angleterre.

#### *Les descendants de Richard II de Reviers*

Hawise de Reviers, fille de Richard II de Reviers et d'Adelize, aumône une mesure, une rente de 40 sous sur l'église de Tiverton et la moitié des dîmes du domaine de Thorley. Son frère, le comte Baudouin II de Reviers concède à son tour l'église de Thorley<sup>57</sup>.

Le fils de Baudouin II, le comte Richard III et sa sœur Hawise offrent l'église de Fleet<sup>58</sup>, entre juin 1155 et mars 1157; mais Hawise se rétracte quelques années plus tard<sup>59</sup>. Ce même Richard donna avec sa grand-mère Adelize, le domaine de *Padre*<sup>60</sup>.

Le petit-fils de Baudouin II de Reviers, Richard IV de Reviers, quatrième comte de Devon, aumôna entre 1188 et 1189, cent *solidates* (soudées<sup>61</sup>) de terre à l'abbaye, situés à Wroxall dans l'île de Wight<sup>62</sup>.

Enfin, Isabelle *de Forz* (1237-1293), comtesse de Devon, dernière représentante des Reviers, est peut-être à l'origine d'une dernière donation à l'abbaye de Montebourg: le prieuré d'Appuldurcombe. Le bienfaiteur du manoir où le

53. Woolley, comté du Berkshire, Angleterre. *Ibid.*, p. 198, n° 653.

54. *Charters of the Redvers family...*, p. 61: « Woolley was part of Adeliz's marriage portion ».

55. BnF, ms lat. 10087, p. 199, n° 657: « Ego Pevrel concedo abbatie Sancte Marie de Monteborc manerium Ovelaii de patrimonio meo quod soror mea Adeliz dedit eidem abbatie ».

56. *Rotuli Normanniae...*, p. 135.

57. *Recueil des actes de Henri II...*, p. 472-74. BnF, ms lat. 10087, p. 66, n° 142: *De Hadehisa de Roumara [...] in insula de With dimidiam decimam de dominio Torleie et de comite Balduino ejusdem ville ecclesiam*. Tiverton, Devon, Angleterre; Thorley, comté du Hampshire, île de Wight, Angleterre.

58. *Charters of the Redvers family...*, p. 176, n° 37. Fleet, comté du Hampshire, Angleterre.

59. Voir ici-même, § *Les Reviers, comtes de Devon: origines et causes de procès*.

60. BnF, ms lat. 10087, p. 11, n° 16. *Padre*, lieu non identifié.

61. Une soudée de terre est « une étendue de terre capable de rapporter au propriétaire une rente d'une livre ou d'un sou ». DELISLE, 1851, p. 539.

62. BnF, ms lat. 10087, p. 205, n° 675.



prieuré est établi pose problème<sup>63</sup> : pour F. Hockey<sup>64</sup>, Richard de Reviere donna le domaine d'Appuldurcombe à l'abbaye de Montebourg en 1090. Un prieuré y fut fondé par cette abbaye en 1100, le manoir étant un élément de sa dotation. Néanmoins nous ne trouvons aucune mention d'Appuldurcombe dans les trois actes de Richard de Reviere<sup>65</sup> que nous possédons dans le cartulaire de l'abbaye, ni dans les actes répertoriés dans le recueil d'actes de R. Bearman sur la famille de Reviere, comte de Devon entre 1090 et 1217, qui aurait dû confirmer à l'abbaye le manoir d'Appuldurcombe avec les autres possessions. Nous découvrons des mentions de ce prieuré dans les actes d'Isabelle *de Forz*<sup>66</sup>, dernière représentante des Reviere, comte de Devon, à la fin du règne du roi Henri III (1216-1272) ; de même les traces d'un prieur d'Appuldurcombe apparaissent seulement au XIII<sup>e</sup> siècle avec *Willelmus de Ponte, tunc priorem de Appedecombe*<sup>67</sup>.

La création de ce prieuré au XIII<sup>e</sup> siècle, témoigne de la volonté de l'abbaye de Montebourg de continuer à se développer en Angleterre et à s'intégrer dans les structures locales, et ce malgré la séparation politique de l'Angleterre et la Normandie. On passe d'une possession d'un domaine foncier à l'enracinement d'une communauté monastique dans un territoire.

L'abbaye de Montebourg ne fut pas dotée que par les Reviere-Vernon, d'autres laïcs encouragèrent le développement du monastère.

### *Les autres donateurs*

L'abbaye de Montebourg profite encore des relations des Reviere-Vernon pour accroître son domaine : de nombreux vassaux des Reviere dotent l'abbaye. Ainsi, Eudes de Morville concède la chapelle de Bradpole<sup>68</sup>, située non loin de Loders. Richard de Saucei<sup>69</sup>, entre 1135 et juin 1155, offre l'église de Farway, ainsi que deux chapelles<sup>70</sup>. Roger Arundel octroie l'église de Powerstock<sup>71</sup>. Guillaume le

63. Il n'existe aucun livre ou article sur ce prieuré. David Knowles dans ses ouvrages *The heads of religious houses. England and Wales 940-1216* et *Medieval religious houses. England and Wales* ne dit pas à partir de quand l'abbaye de Montebourg prend possession du prieuré ; il précise seulement que ce prieuré fut sans doute fondé entre 1100 et 1107.

64. HOCKEY, 1982, p. 148 : « Richard de Redvers had given land on the Isle of Wight in 1090, where the priory of Appuldurcombe was to be set up circa 1100 ». Celui-ci dit que cette donation se trouve dans le cartulaire de Loders, or aucune mention d'Appuldurcombe n'apparaît dans ce recueil.

65. BnF, ms lat. 10087, p. 65, n° 141, p. 67, n° 143 et p. 67-68, n° 144.

66. *Ibid.*, p. 199, n° 658 ; p. 200, n° 659 : *maneria de Lodres et de Auxemue et de Wolvelay et de Wika cum manerio de Appuldurcumbe et centum solidatas terre in manerio de Wrokesbale*.

67. *Ibid.*, p. 210, n° 690 ; on retrouve la même mention dans l'acte 691 (*ibid.*, p. 211) ; dans l'acte 687 (*ibid.*, p. 209), nous trouvons *Willelmus de Capite Pontis tunc prior et procurator de Alpedalcumbe*.

68. *Cartulaire de Loders...*, p. 27-28, n° 14, p. 28, n° 15.

69. Richard de Saucei est un vassal de Richard de Reviere. Il fit ce don, pour l'absolution d'un crime qu'il avait commis quand il assistait son seigneur.

70. BnF, ms lat. 10087, p. 202, n° 668 : *ecclesiam Beati Michaelis de Faroeia cum duobus capellis*. Farway, Devon, Angleterre.

71. *Ibid.*, p. 3, n° 1.

Moine, lorsqu'il fonde le prieuré de Neville<sup>72</sup>, relevant de Montebourg, offre le manoir d'*Extintona*<sup>73</sup>. Richard, fils d'Amaury, donne la chapelle Saint-Nicolas de *Breterwella*<sup>74</sup>.

Mais l'abbaye reçoit aussi des offrandes de la part de donateurs locaux, n'ayant aucun lien avec les Reviers-Vernon. Autour d'Axmouth, Gilbert d'Umfranville aumône la chapelle de Saint-Léonard, avec seize acres de terre<sup>75</sup>; Alfred de la Dune, la chapelle de Saint-Pancrace à Rousdon<sup>76</sup>. Dans le Berkshire, l'abbaye obtient de Raoul de Woolley une terre dans la paroisse de Woolley<sup>77</sup>. Isabelle, veuve de Guillaume Besin offre au prieur d'Appuldurcombe toute sa dot qui est située dans Newport<sup>78</sup>; Gilbert Repe cède à l'abbaye son domaine de Sheat, voisin du sud de la cour et de la grange du prieuré d'Appuldurcombe à Sheat<sup>79</sup>, ainsi que deux acres et demie de terres. Certaines donations situées dans l'île de Wight ne sont pas identifiables, faute de ne pouvoir les localiser précisément: Adam Teissel offre toute sa terre dans le champ de Lucelande<sup>80</sup>; Guillaume Breton concède une parcelle de terre à Newport<sup>81</sup>.

Enfin l'abbaye possède l'église de *Trouvelai*<sup>82</sup>, dont nous ne trouvons aucune trace du donateur dans les différents cartulaires.

L'abbaye de Montebourg dans sa tentative d'étendre son temporel, n'attendait pas toujours les donations. Ainsi dans la ville de Newport, elle construit une grange sur un terrain qui ne lui appartenait pas. Le propriétaire, Nicolas clerc, demanda réparation et obtint un demi-quartier de froment par an<sup>83</sup>. Cette usurpation nous conduit à nous interroger sur les relations qu'entretenait l'abbaye avec les différents acteurs de son quotidien.

### Les relations de Montebourg avec les pouvoirs anglais

L'objectif de l'abbaye de Montebourg était de pérenniser son patrimoine anglais, tout en essayant de l'agrandir. Il lui fallait pour cela entretenir, notamment, de bonnes relations avec les seigneurs dont les terres jouxtaient les possessions de l'abbaye.

72. Neville-sur-Mer, dép. Manche, cant. Saint-Pierre-Église.

73. *Ibid.*, p. 11, n° 16 : *in Anglia in manerio de Extintona. Extintona*, lieu non identifié.

74. *Ibid.*, p. 136, n° 407 : *in Anglia capellam Sancti Nicholas de Breterwella. Breterwella*, lieu non identifié.

75. *Cartulaire de Lodres...*, p. 52-53, n° 42. Sur Gilbert d'Umfranville (ou Umfraville) voir KEATS ROHAN, 2002, p. 753.

76. *Cartulaire de Lodres...*, p. 58-59, n° 49.

77. BnF, ms lat. 10087, p. 221, n° 715.

78. *Ibid.*, p. 210, n° 689 : *ego Ysabella [...] concessi [...] domino priori de Appedecombe totam dotam meam*.

79. *Ibid.*, p. 209, n° 687. Cette donation est confirmée par Gauffroy de Lisle, vassal des Reviers. *Ibid.*, p. 210, n° 688.

80. *Ibid.*, p. 208, n° 681.

81. *Ibid.*, p. 208, n° 682 : *quamdam particulam terre in Novoburgo insule Vecte*. Newport, comté du Hampshire, île de Wight, Angleterre.

82. *Ibid.*, p. 3, n° 1 : « *ecclesiam de Trouvelai in Deveusira* » ; peut-être Throwleigh (Devon) ?

83. *Ibid.*, p. 209, n° 684.

### *Les laïcs anglais et Montebourg: cohabiter pacifiquement*

Comme en Normandie, les moines de Montebourg se heurtèrent aux revendications de certains laïcs qui s'estimaient lésés par l'abbaye. Les moines connurent ainsi un long procès, à la suite de la donation d'Alfred de la Dune, faite en présence de l'évêque d'Exeter, sous l'abbatit de l'abbé Gautier<sup>84</sup>. Les deux fils d'Alfred contestèrent la donation faite à l'abbaye en soutenant que le droit de patronage sur la chapelle de Saint-Pancrease leur appartenait. Finalement, le 7 janvier 1285, après cent trente ans de conflit, et malgré le soutien des évêques d'Exeter<sup>85</sup>, les moines, pour retrouver la paix, décidèrent de verser à Raoul de la Dune, descendant d'Alfred, la somme de 40 sous d'esterlins contre la reconnaissance du droit de patronage<sup>86</sup>.

Dans d'autres occasions, l'abbaye ne semble pas dans son bon droit : un certain Simon de Lorige, spolié par l'abbaye, précise qu'il veut tout de même la paix ; il demande alors une compensation contre la reconnaissance du bien à l'abbaye. Celle-ci s'exécute et donne un marc d'argent au plaignant ainsi qu'un objet à son héritier<sup>87</sup>.

Ces deux exemples montrent qu'en général, les moines ne cherchent pas à envenimer le conflit face aux petits aristocrates possessionnés dans l'aire d'influence de leurs prieurés avec lesquels il y a forcément des liens quotidiens forts qui nécessitent une cohabitation pacifique. Les moines souvent préfèrent payer une compensation et garder la terre : la garantie de leur patrimoine foncier assure la pérennité économique de leur communauté.

Cette pérennité fut troublée un temps en 1204, lorsque Jean sans Terre dépouilla, par représailles de la perte de la Normandie, les Normands de leurs terres en Angleterre<sup>88</sup>. Montebourg perdit ainsi à partir de 1204<sup>89</sup> ses biens anglais pour finalement les recouvrer l'année suivante<sup>90</sup>, ce qui en fait l'une des premières abbayes à retrouver ses biens<sup>91</sup>. Néanmoins, ce recouvrement<sup>92</sup>

84. *Cartulaire de Loders...*, p. 56-57, n° 46, p. 57-58, n° 47. Gautier, abbé de Montebourg (av. 1147-apr. 1154/57). GAZEAU, 2007, p. 193.

85. *Cartulaire de Loders...*, p. 59-60, n° 50, p. 60-61, n° 51.

86. *Ibid.*, p. 62, n° 53.

87. BnF, ms lat. 10087, p. 209, n° 685 : *Pro hac autem concessione [...] dederunt predicti monachi [...] heredi meo unum bifrateum*. Le terme *bifrateus* ne se retrouve dans aucun dictionnaire. Une hypothèse serait qu'il s'agit du même mot que le terme d'ancien français « fraitis », qui désigne une terre en friche, qui n'a reçu qu'un premier labourage ; le « bi » préciserait que ladite terre aurait reçu non pas un mais deux labourages.

88. POWER, 2003, p. 189-209 ; POWICKE, 1961, p. 174-177 ; MATTHEW, 1962, p. 72-76.

89. *Rotuli Normanniae...*, p. 124 (Loders), p. 135 (Woolley).

90. *Rotuli de oblatiis...*, p. 313. Une preuve indirecte indique encore que l'abbaye de Montebourg avait déjà retrouvé ses biens en 1205 : l'évêque d'Exeter donne cette même année des dîmes dans la paroisse Axmouth (voir ici-même, § *L'affaire d'Ingarville*).

91. Selon Roger Jouet, l'une des dernières abbayes à recouvrer ses biens est l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1212 (JOUET, 1983, p. 95-98). Les mesures de dépouillement du roi Jean étaient de toute façon sans doute transitoires : cette aliénation ne pouvait durer sans intervention du pape. On notera d'ailleurs qu'au XV<sup>e</sup> siècle, lors de la suppression des *aliens priories*, le roi Henri V ne confisque pas les biens anglais des monastères normands, il oblige ces derniers à vendre leurs possessions.

92. Il faudrait d'ailleurs s'interroger sur les modalités de retour des biens, et notamment sur la possible influence des bienfaiteurs anglais des abbayes normandes. Ainsi, pour l'abbaye de Montebourg,

se fit à certaines conditions: Baudouin, prieur de Lodres, donna deux palefrois au roi pour les terres qu'il tenait auparavant de l'abbé de Montebourg dans des conditions telles qu'il en répondrait devant la chambre (de justice) du roi comme il avait coutume de répondre à l'abbé de Montebourg; de plus le prieur prêta le serment qu'il n'enverrait pas outre mer quoi que ce soit des produits de ces terres sauf par permission ou ordre du roi<sup>93</sup>. Il y eut ainsi des changements dans les terres du prieuré: elles dépendaient maintenant du roi; le prieur montra d'ailleurs son allégeance par un don initial et un serment au roi, que seul ce dernier pouvait rompre.

Après cet intermède, l'abbaye de Montebourg chercha à s'implanter durablement en Angleterre. Pour cela, il lui fallut créer des liens profonds avec les autres acteurs locaux, notamment ecclésiastiques. Cette recherche fut facilitée par les besoins du chapitre cathédral de Salisbury.

### *L'abbé de Montebourg, chanoine du chapitre cathédral de Salisbury*

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les liens entre l'abbaye de Montebourg et la cathédrale de Salisbury s'intensifièrent. En effet, le 19 avril 1197, l'évêque de Salisbury, Herbert Poore<sup>94</sup>, concéda aux moines de Montebourg des pensions annuelles pour leurs biens<sup>95</sup>: six marcs pour l'église de Lodres, vingt shillings pour l'église de Powerstock, un marc pour l'église de Fleet, et enfin vingt shillings pour la chapelle de Bradpole. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, les relations entre l'abbaye de Montebourg et Salisbury devinrent plus importantes encore. Roger, abbé de Montebourg offrit les églises de Fleet<sup>96</sup> et de Powerstock<sup>97</sup> à l'église

---

réfléchir au rôle qu'aurait pu jouer Guillaume de Vernon / Redvers, 5<sup>e</sup> comte de Devon et seigneur de l'île de Wight (1191-1217), participant actif du second couronnement de Richard Cœur de Lion (Roger de HOVEDEN..., STUBBS, t. III, p. 248), dans la décision de Jean sans Terre, d'autant que le neveu du comte Guillaume, le comte Richard de Revers, s'était fait enterrer à l'abbaye de Montebourg (BnF, ms lat. 10087, p. 203, n° 675).

93. *Rotuli de oblati...*, p. 313: *Baldwinus prior de Lodres dat II palefridos pro tenendis terris quas prius tenuit de terris abbatis de Monteburg, ita quod de tanto respondebit in camera domini Regis de quanto solebat respondere abbati de Monteburg, tunc tactis sacrosanctis juravit quod non mittet ultra mare aliquid de exitibus de illis terris nisi per licenciam tunc perceptum domini Regis. Et mandatum est vicecomiti in quorum ballivis habet terras quod ei inde saisinam habere faciant tunc domino Regi scire faciant summas de quanto solebat respondere.*

94. Sur Herbert Poore, voir E. E. A., XVIII, *Salisbury*, p. l-liv; LE NEVE, 1991, p. 3.

95. BnF, ms lat. 10087, p. 98, n° 248: «*Ad universitatis igitur vestre notitiam volumus pervenire quod nos, audita et multis cognita et probata monachorum de Monteborc indiciis honestate et hospitalitatis continua largitione universis et singulis per Montisbergum transitum facientibus misericorditer impensa, concedimus et auctoritate pontificali statuimus ut ad eorum sustentationem percipiant de ecclesia de Lodres, quam habent ex presentatione Ricardi de Riveris, sex marcas, et de ecclesia de Pourstok, quam habent de presentatione Rogerii Arundell XX solidos, et de ecclesia de Flitta, quam habent de presentione Hawis de Reveris, unum marcam, et de capella de Bradepola, quam habent de presentione Eudonis de Morville XX solidos*».

96. Fleet, comté de Dorset, Angleterre.

97. Powerstock, comté de Dorset, Angleterre.

de Salisbury, en 1213<sup>98</sup>. En échange de cette donation, l'église de Loders et la chapelle de Bradpole, devinrent dès 1213-1214 une prébende de la cathédrale de Salisbury<sup>99</sup>. L'abbé de Montebourg, devint ainsi chanoine de cette cathédrale; il y disposait d'une stalle, possédait également son logis dans l'enclos canonial. Néanmoins, il n'était pas astreint à la résidence personnelle. Cette affaire était suffisamment importante pour qu'une bulle du pape Honorius III (1216-1227) vienne confirmer la transaction<sup>100</sup>. Un autre pape, Alexandre IV (1254-1261), confirma cet état de fait<sup>101</sup>; d'autres bulles de ce pape précisèrent que ni l'abbé<sup>102</sup>, ni le moine<sup>103</sup> (sans doute le procureur) n'étaient obligés de résider à Salisbury. En effet, l'abbé devait fournir un curé pour pourvoir aux besoins de la cathédrale, un procureur de l'abbaye en quelque sorte. On retrouve ce dernier dans un acte de l'évêque de Salisbury<sup>104</sup>, dans lequel il convoquait les chanoines et où figure parmi les absents excusés le *procurator abbatis Montisburgi*.

Cette création de prébende est à replacer dans le contexte d'efforts faits par les évêques de Salisbury, dans les soixante dernières années de l'*Old Sarum* (1160-1220), qui cherchaient à augmenter le nombre de prébendes<sup>105</sup>. Ainsi, entre 1194 et 1207, Upavon<sup>106</sup> fut constitué comme prébende, pour l'abbaye de Saint-Wandrille<sup>107</sup>, en échange du don des églises de Whitchurch Canonorum, de Sherston Magna, et avec les terres et titres de Wilsford<sup>108</sup>. De même, en 1208, Ogbourne<sup>109</sup> devint la prébende de l'abbaye du Bec<sup>110</sup>, en échange des églises de Poulshot et de Brixton Deverill et de terre de Durrington<sup>111</sup>.

La donation de Fleet pose un problème intéressant puisqu'à travers les confirmations des Reviers, comte de Devon, il apparaît que cette église n'appartenait

98. *Vetus...*, JONES, vol. 1, p. 225: «*Nos autem ecclesiam nostram amplius studentes, eadem ecclesia Sarum in unitate caritatis confederare, quicquid juris in ecclesia de Porstoke et in ecclesia de Flitta habuimus, Deo et ecclesie Sarum et domino Herberto ejusdem loci episcopus puro caritatis instinctu contulimus, et easdem ecclesias, cum omnibus pertinentis predictae Sarum ecclesiae, quantum ad nos pertinet, perpetuo concessimus possidendas*».

99. BnF, ms lat. 10087, p. 197, n° 649.

100. *Ibid.*, p. 197, n° 647.

101. *Cartulaire de Loders...*, p. 47-48, n° 39.

102. *Ibid.*, p. 44-45, n° 35. La rubrique de cet acte est «*Ne abbas resideat in ecclesia Sarresberensi*».

103. *Ibid.*, p. 45-46, n° 36. La rubrique de cet acte est «*Ne abbas nec monachus resideat in ecclesia Sarresberensi*».

104. *Vetus...*, JONES, vol. 2, p. 59-61.

105. E. E. A., XVIII, *Salisbury*, p. xxxii; CRITTALL, 1956, p. 156-183 (*The cathedral of Salisbury: From the foundation to the fifteenth century*). *Old Sarum* correspond au premier site de peuplement de Salisbury, à environ trois kilomètres au nord de l'actuelle ville de Salisbury (BERESFORD, 1979, p. 203-204).

106. Upavon, comté de Wiltshire, Angleterre.

107. E. E. A., XVIII, *Salisbury*, p. 198, n° 236. GAZEAU, 2007, p. 351.

108. Whitchurch Canonorum, comté de Dorset, Angleterre; Sherston Magna, comté du Wiltshire, Angleterre; Wilsford, comté du Wiltshire, Angleterre.

109. Ogbourne, comté de Wiltshire, Angleterre.

110. E. E. A., XVIII, *Salisbury*, p. 153-154, n° 193. GAZEAU, 2007, p. 27.

111. Poulshot, Brixton Deverill, Durrington, comté du Wiltshire, Angleterre.

pas Montebourg, mais à l'abbaye de Quarr. Cette contestation fut réglée par un procès entre les deux monastères.

### *Les procès*

L'abbaye de Montebourg connut trois conflits liés à ses possessions anglaises : un au sujet de l'église d'Axmouth, avec un archidiacre d'Avranches ; les deux autres avec des abbayes anglaises, toutes deux fondées par les Reviers, comtes de Devon.

### *L'affaire Ingarville*

Entre 1194 et 1204, l'évêque d'Exeter, Henri Marshall, obligea Roger d'Ingarville, archidiacre d'Avranches, à résigner « spontanément et volontairement », dans les mains de l'évêque, l'église d'Axmouth et tous les droits qu'il y avait, sans qu'il ne puisse désormais en revendiquer aucun<sup>112</sup>. Il semble en fait, que Roger d'Ingarville fut forcé d'abandonner ses droits sur l'église d'Axmouth, comme en témoigne son appel au pape Innocent III<sup>113</sup>. Ce dernier mandata alors l'abbé d'Abingdon, le prieur et le sous-prieur de Sainte-Frideswide<sup>114</sup>, comme juges délégués pour statuer sur le cas de l'église d'Axmouth. Mais l'évêque d'Exeter refusa de participer au jugement, obligeant les juges monastiques à l'accuser par contumace ; néanmoins ces derniers hésitaient à appliquer les sanctions normales d'excommunication et de suspension à l'encontre d'une personne aussi importante que l'évêque, car, ils craignaient que cela mette en péril de nombreuses âmes<sup>115</sup>. Aussi décidèrent-ils d'écrire à l'archevêque de Canterbury, Hubert Walter, pour lui demander conseil<sup>116</sup>. Finalement, cette voie se révéla inefficace : le 3 décembre 1204, l'évêque d'Exeter donna à l'abbé et aux moines de Montebourg les dîmes du domaine d'Axmouth afin que ces derniers aient la garantie d'une donation libre de tous droits. En outre, l'évêque leur concéda deux gerbes de dîme dans la paroisse d'Axmouth et la troisième part des menues dîmes provenant de la même paroisse ; dîmes possédées et détenues par l'évêque jusqu'ici<sup>117</sup>. Cette donation fut entérinée à Brandscombe, où Roger d'Ingarville était présent parmi les témoins pour connaître la décision de l'évêque d'Exeter.

Cette décision eut des répercussions en Normandie : en effet, dans une charte de l'abbé Guillaume<sup>118</sup>, ce dernier fait référence à un long conflit entre

112. BnF, ms lat. 10087, p. 198, n° 650 ; *E. E. A., XII, Exeter*, p. 185, n° 205. Cette décision semble être une conséquence de la séparation politique entre la Normandie et l'Angleterre.

113. CHENEY, *The letters...*, p. 97, n° 587 A.

114. Abingdon, comté de Oxfordshire, Angleterre ; Sainte-Frideswide, Oxford, comté de Oxfordshire, Angleterre.

115. CHENEY, 1976, p. 114.

116. ADAMS et DONAHUE, *Select cases*, p. 104.

117. BnF, ms lat. 10087, p. 198, n° 651 ; *Cartulaire de Loders...*, p. 93-94, n° 90 ; *E. E. A., XII, Exeter*, p. 184-185, n° 204.

118. Guillaume, abbé de Montebourg, av. 14 janvier 1185-après 1211. GAZEAU, 2007, p. 195-196.

l'abbaye et Roger d'Ingarville, au sujet de l'église d'Axmouth<sup>119</sup>. Les moines semblent proposer comme solution à cette querelle l'affermage à perpétuité des dîmes de trois paroisses qu'ils perçoivent normalement, c'est-à-dire, celle de Théville, Carneville, Brillevast<sup>120</sup>, contre une rente annuelle de 5 quartiers de froment par paroisse. Les termes du bail précisent que si du fait de l'abbé et des moines, Roger était privé de la redevance des dîmes, ils lui feraient réparation. « Or cela a été fait en notre présence », précise l'abbé Guillaume, mais Roger d'Ingarville a fait opposition en lançant des accusations (*calumpniis*), et a déclaré qu'il poursuivait ce procès conformément à son droit. Dans ce conflit, Roger d'Ingarville semble avoir subi un préjudice à propos des dîmes (*damnum in decimis*), dont il rend responsable l'abbé et les moines; selon les clauses du bail, il s'estime fondé à demander réparation et ne paraît pas résolu à transiger puisque la dernière phrase de l'acte annonce la poursuite de l'action en justice conformément à son droit<sup>121</sup>.

Un arbitre est donc désigné, en la personne de Richard de Poilley, archidiacre de Coutances<sup>122</sup>; celui-ci rappelle que la discorde entre les deux parties concerne l'église d'Axmouth. La sentence de l'archidiacre oblige les moines à dédommager Roger d'Ingarville: ils doivent lui remettre deux parts de la dîme des grains dans trois paroisses (Théville, Carneville, Brillevast) et dans chacune de ces paroisses, les dîmes des roseaux; en contrepartie Roger doit à l'abbaye pour cet affermage une rente de cinq quartiers de froment<sup>123</sup>. Cette décision est confirmée par le chapitre cathédral de Coutances<sup>124</sup>, qui précise qu'outre Richard de Poilley, intervinrent dans la résolution du conflit Guillaume Le Cheminant, official de l'évêque de Coutances, et l'évêque lui-même, Guillaume de Tournebu<sup>125</sup>. Ce dernier confirme de même le jugement<sup>126</sup>. Enfin trois ans après ces confirmations, le 24 août 1205, l'archevêque de Rouen, Gautier de Coutances, confirme à son tour la décision<sup>127</sup>; l'acte étant daté de Montebourg, il s'agit sans doute d'une demande de l'abbé de Montebourg résultant de la récente attribution des dîmes d'Axmouth par l'évêque d'Exeter.

Roger d'Ingarville qui tenait sans doute les droits sur Axmouth de l'abbaye, obtenait ainsi réparation du préjudice dont il était victime<sup>128</sup>. Montebourg entra

119. BnF, ms lat. 10087, p. 247, n° 777: « *querele que inter ipsos et predictum Rogerium diutius ventilata fuerat pro ecclesia Axemuta* ».

120. Théville, Carneville, Brillevast, dép. Manche, cant. Saint-Pierre-Église.

121. BnF, ms lat. 10087, p. 247, n° 777: « *Quatinus emergentibus occurrat calumpniis et actionis hujus seriem sua loquatur veritate* ».

122. Sur Richard de Poilley, voir SPEAR, 2006, p. 99-100.

123. BnF, ms lat. 10087, p. 247, n° 778.

124. *Ibid.*, p. 247, n° 779.

125. Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances de 1182 à sa mort en 1202.

126. BnF, ms lat. 10087, p. 47-48, n° 91.

127. *Ibid.*, p. 47, n° 90.

128. Il reste que nous ne connaissons pas la cause de la confiscation pure et simple sans compensation des dîmes dévolues à Roger d'Ingarville par l'évêque d'Exeter. Celui-ci obéissait-il à un ordre du pouvoir royal? Contrairement à l'abbaye de Montebourg, institution pérenne implantée dans le royaume anglais, engagée dans les institutions ecclésiastiques (par ses prieurés) et participant à la

en conflit avec d'autres abbayes, au sujet de possession de biens contestés, mais ces rivalités sont originales en cela que les deux partis semblent être dans leur bon droit.

*Les Reviers, comtes de Devon: origines et causes de procès*

Au XII<sup>e</sup> siècle, les Reviers, comtes de Devon, fondèrent plusieurs établissements religieux en Angleterre, parmi lesquels l'abbaye de Quarr<sup>129</sup> et le prieuré de Christchurch<sup>130</sup>. L'abbaye de Montebourg s'opposa à chacun de ces monastères. L'origine de ces rivalités tient à l'inattention des donateurs, qui n'hésitaient pas à aumôner à différentes communautés un bien ne leurs appartenant plus, qu'ils avaient déjà concédés<sup>131</sup>.

Ainsi entre 1155 et 1157, Hawise de Reviers donna l'église de Fleet<sup>132</sup> à l'abbaye de Montebourg<sup>133</sup> avec le consentement de son frère Richard, comte de Devon. Cette donation se retrouve d'ailleurs dans la confirmation royale d'Henri II en faveur de Montebourg<sup>134</sup>. Or une trentaine d'années plus tard, cette même Hawise écrit au pape afin qu'il restitue l'église de Fleet à son véritable possesseur: l'abbaye de Quarr. Elle explique avoir donné cette église à Quarr avec le consentement de Jocelin, évêque de Salisbury; mais elle précise que son frère Henri aurait donné plus tardivement cette même église à l'abbaye de Montebourg<sup>135</sup>. Nous ne possédons pas la réponse du pape, ni ne gardons la trace d'un procès. Deux chartes postérieures à cette affaire indiquent que le conflit n'est pas résolu. La première est une confirmation de Guillaume de Vernon / Reviers, cinquième comte de Devon, à l'abbaye de Quarr, dans laquelle l'église de Fleet est à nouveau mentionnée comme bien de l'abbaye<sup>136</sup>. On serait alors tenté de penser que l'appel au pape aura fonctionné. Néanmoins, dans un second acte daté de 1213, l'abbé de Montebourg donne l'église à l'évêque de

---

vie économique anglaise, Roger d'Ingarville ne représentait que lui-même, même s'il était clerc. De plus, comme nous l'avons vu plus haut, le roi Jean exigea que le prieur de Lodres n'envoie pas outre mer des produits anglais; les richesses anglaises devaient rester en Angleterre. On peut donc supposer que la confiscation dont est victime Roger d'Ingarville résulte de la même logique que celle du choix qu'ont dû opérer les seigneurs normands en renonçant soit à leurs biens anglais, soit à leurs biens normands.

129. Quarr, comté du Hampshire, île de Wight, Angleterre.

130. Christchurch, comté de Dorset, Angleterre.

131. Une troisième affaire qui n'intéresse pas Montebourg relève du même schéma: le prieuré de Christchurch et celui de Breamore (autre fondation des Reviers, comtes de Devon) se disputent les droits de l'église de Sopley (Sopley, comté de Dorset, Angleterre). *Charters of the Redvers family...*, p. 158-159, n° 6 (donation à Breamore); p. 64-67, n° 15 (donation à Christchurch). Sur la résolution de ce conflit: *E. E. A., XI, Exeter*, p. 69-70, n° 81; FRANKLIN, *Winchester*, p. 85-86, n° 121; FRANKLIN, 1990, p. 55.

132. Fleet, comté de Dorset, Angleterre.

133. *Charters of the Redvers family...*, p. 176, n° 37.

134. *Recueil des actes de Henri II...*, t. I, p. 472-74. BnF, ms lat. 10087, p. 66, n° 142: *De comite Ricardo Devonie et Hadehwisa sorore ejus ecclesiam de Flueta apud Porlant.*

135. *Charters of the Redvers family...*, p. 145, n° 113.

136. *Ibid.*, p. 115, n° 76.



Salisbury, laissant entendre que l'abbaye est propriétaire de l'église<sup>137</sup>. En fait, une dernière charte ne concernant ni l'abbaye de Montebourg, ni celle de Quarr, indique que cette dernière ne retrouva pas la jouissance de l'église de Fleet. Il s'agit d'un arrangement daté du 31 janvier 1245, entre Robert de Bingham, évêque de Salisbury et le prieuré de Christchurch, le premier échangeant l'église de Fleet contre celle de Stourpaine, dépendante du prieuré de Christchurch<sup>138</sup>.

Un second conflit éclata au sujet des dîmes de l'église de Thorley<sup>139</sup> entre Montebourg et le prieuré de Christchurch. Richard de Reviers († 1107) avait donné une rente de vingt sous à l'abbaye de Montebourg sur son manoir de Thorley<sup>140</sup>, ses enfants ajoutèrent l'église et la moitié des dîmes du domaine de Thorley<sup>141</sup>; sa femme, Adelize avait aumôné, vers 1155, l'église de Thorley au prieuré de Christchurch<sup>142</sup>. Cette dernière donation est confirmée par l'évêque de Winchester peu après la donation d'Adelize<sup>143</sup> puis par tous les comtes de Devon jusque la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>144</sup>. L'abbaye de Montebourg et le prieuré de Christchurch reçoivent ainsi tout deux l'église de Thorley. Les chartes ne précisent pas à qui devait revenir les dîmes de cette église, il semble néanmoins que l'abbaye de Montebourg se soit arrogé ce droit au détriment du prieuré de Christchurch, qui porta l'affaire en justice<sup>145</sup>. Finalement, en 1235, à l'instigation du pape Grégoire IX, le prieur de Poughley<sup>146</sup> et le doyen de Newbury<sup>147</sup> règlent le conflit, et décident que Christchurch bénéficiera des dîmes, mais devra verser une rente de 20 sous à l'abbaye de Montebourg<sup>148</sup>.

### Conclusion : la vie anglaise de l'abbaye de Montebourg, une exception ?

La conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant a permis à de nombreuses abbayes normandes, dont Montebourg, de s'implanter en Angleterre, néanmoins cette première expérience, à la différence des autres monastères normands, ne dura pas. Sans doute victime d'une nouvelle réorganisation politique en Angleterre, la jeune abbaye perdit ses biens outre-Manche. Montebourg

137. E. E. A., XVIII, *Salisbury*, p. 171-172, n° 214.

138. *Ibid.*, XXXVI, *Salisbury*, p. 124-125, n° 98. Stourpaine, comté de Dorset, Angleterre.

139. Thorley, comté du Hampshire, île de Wight, Angleterre.

140. BnF, ms lat. 10087, p. 67-68, n° 144.

141. *Ibid.*, p. 66, n° 142. *Recueil des actes de Henri II*, t. I, p. 472-474, n° CCCXXVI. Ces donations ne seront jamais confirmées par Baudouin II de Reviers et ses descendants.

142. *Charters of the Redvers family...*, p. 62-63, n° 11.

143. E. E. A., VIII, *Winchester*, p. 81-82, n° 118.

144. *Charters of the Redvers family...*, p. 82-84, n° 34; p. 90, n° 43; p. 96, n° 49; p. 101, n° 56; p. 130, n° 92.

145. BnF, ms lat. 10087, p. 212, n° 692: *dicte decime [...] quas dicti abbas et conventus injuste percipiunt*.

146. Poughley, comté du Berkshire, Angleterre. Le prieuré de Poughley se situe dans la paroisse de Chaddleworth, qui contient aussi le manoir de Woolley, appartenant à l'abbaye de Montebourg.

147. Newbury, comté de Berkshire, Angleterre. La paroisse de Chaddleworth dépendait du doyenné de Newbury.

148. BnF, ms lat. 10087, p. 212, n° 692. Cette rente sera en fait versée au prieur d'Appuldurcombe, représentant de l'abbaye de Montebourg (*The Cartulary of Carisbrooke...*, p. 174, n° 241).

revint en Angleterre grâce aux larges libéralités de Richard de Reviers († 1107), de ses descendants et de leurs vassaux. À partir de ce moment, l'abbaye de Montebourg tenta de s'insérer dans la société anglaise, installa des prieurés pour mieux contrôler ses possessions et les préserver de confiscations illégitimes. La conservation des biens anglais de Montebourg tenait une place majeure pour l'abbaye comme en témoigne l'insertion dans le cartulaire de l'abbaye d'une cinquantaine de chartes concernant les affaires anglaises du monastère<sup>149</sup> ainsi que la copie, dans ce même cartulaire, de l'inventaire des biens du prieuré de Loders<sup>150</sup>. Ces témoignages rappellent aussi que l'abbaye connut des procès, qui allèrent jusque influencer sur le temporel normand du monastère, montrant ainsi que la Manche n'était en rien une frontière, mais bien un lien entre chaque partie du temporel de l'abbaye de Montebourg.

La vie anglaise de l'abbaye de Montebourg est ainsi un pan de son histoire, incontournable pour saisir au mieux les politiques de ce monastère<sup>151</sup>. Le quotidien des moines de Montebourg en Angleterre correspondait sans doute à celui des autres *alien priories*, mais cela n'est pas certain : l'absence d'études sur le temporel anglais des abbayes normandes<sup>152</sup>, et cotentinaise<sup>153</sup> en particulier, empêche toute comparaison qui pourtant éclairerait davantage de nombreux points,

- 
149. BnF, ms lat. 10087, p. 197-214, n° 647 à 696 et p. 221, n° 715. Soit en tout 51 chartes, ce qui représente environ 6,5 % des actes du cartulaire de l'abbaye de Montebourg. La position du « dossier anglais » en fin de cartulaire ne doit pas être comprise comme un indice d'un désintérêt des affaires anglaises pour les moines, mais plutôt comme une distinction des biens français et anglais (les cent derniers actes (697 à 790) sont d'une seconde main et ne répondent à aucune logique particulière; on retrouve mélangés des actes pontificaux, épiscopaux, royaux, de grands et petits seigneurs comme de religieux, sans aucun lien les uns avec les autres, tous du XIII<sup>e</sup> siècle). Le cartulaire est une partie du ms lat. 10087. Ce manuscrit est un recueil de trois parties distinctes.
150. La première partie, entre la page 1 et la page 252, constitue le cartulaire de Montebourg proprement dit; la deuxième partie, de la page 253 à 272, contient le terrier de Loders (Dorset), daté de 1305. Enfin, la dernière partie occupe les pages 273 à 351 (dernière page); c'est un inventaire des possessions de l'abbaye, dans leur état de 1312.
151. Le meilleur exemple est hors de notre cadre chronologique; il s'agit de la raison de la création de la fausse charte de fondation de l'abbaye de Montebourg et de la Légende de ladite abbaye. Ces deux documents ont été rédigés après la décision du Parlement de Londres de confisquer les « *alien priories* », c'est-à-dire tous les prieurés et toutes les possessions des abbayes françaises sur le sol anglais. Ces deux textes, fausse charte et Légende, voulaient rappeler la légitimité des possessions de l'abbaye de Montebourg en Angleterre (le *socius* du premier abbé de Montebourg devint évêque de Salisbury, d'après la Légende). MAUDUIT, 2009, p. 86.
152. Signalons tout de même: CLAY, 1955, t. 1, p. 277-282; CHIBNALL, 1955, t. 1, p. 269-275; POULLE, 1994, p. 159-168; ROUET, 2003, p. 99-106.
153. Les travaux d'Auguste Lerosey (LEROSEY, 1894), et plus récemment ceux d'Olivier Guillemette sur l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte n'étudient pas l'histoire anglaise de l'abbaye (GUILLEMETTE, 2000), alors que celle-ci y possédait un prieuré, celui de Ellingham, donné par Guillaume de Soliers en 1163 (FRANKLIN, *Winchester*, p. 111, n° 148; *Charters of the Redvers family...*, p. 187, n° 15). L'abbaye de Lessay jouissait aussi d'un prieuré dans le Sussex, celui de Boxgrove, donné par Robert de la Haye en 1105 (DUGDALE, *Monasticon*, vol. 4, p. 645; *The Cartulary of Boxgrove...*, p. 35, n° 39). L'abbaye de Blanchelande détenait le prieuré de Cammeringham, dans le Lincolnshire, aumôné d'abord par Robert de la Haye à l'abbaye de Lessay, mais qui à la suite d'un procès passa à Blanchelande (copie de Paul Le Cacheux, Arch. dép. Manche, 136 J, p. 211). Enfin, l'abbaye du Vœu (Cherbourg) possédait le prieuré de Hough dans le Lincolnshire (DUGDALE, vol. 6, p. 1029).

notamment, les carrières ecclésiastiques des moines normands outre-Manche<sup>154</sup> mais aussi les liens complexes unissant les seigneurs anglo-normands<sup>155</sup>.

### Sources

- Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*, Robert CHARLES et Samuel MENJOT d'ELBENNE (éd.), Premier Cartulaire, 572-1188, Le Mans, A. de Saint-Denis, 1886-1916.
- Cartulaire de Loders, prieuré dépendant de l'abbaye de Montebourg*, Dom Léon GUILLOREAU (éd.), Évreux, Imprimerie de l'Eure, 1908.
- Charters of the Redvers family and earldom of Devon (1090-1217)*, Robert BEARMAN (éd.), Exeter, Devon and Cornwall Record Society, vol. 37, 1994.
- Domesday Book, a complete translation*, Ann WILLIAMS & Geoffroy Haward MARTIN (éd.), Londres, Alecto historical Editions, 1992.
- Domesday Book, vol. 6: Wiltshire*, Caroline & Frank THORN (éd.), Chichester, Phillimore, 1979.
- Domesday Book, vol. 8: Somerset*, Caroline & Frank THORN (éd.), Chichester, Phillimore, 1980.
- Domesday Book, vol. 9: Devon*, Caroline & Frank THORN (éd.), Chichester, Phillimore, 1985, 2 vols.
- Domesday-book seu Libri censualis Willelmi primi, regis Angliae, additamenta codic. antiquiss. Exon' Domesday. Inquisitio Eliensis. Liber Winton'. Boldon book*, Henry ELLIS (éd.), Londres, G. Eyre et A. Strahan, 1816.
- DUGDALE William, *Monasticon Anglicanum*, CALEY John, ELLIS Henry, BANDINEL Bulkeley (éd.), Londres, Longman, Hurst, Rees, Orme & Brown, 1817-1830, 6 vols.
- English Episcopal Acta, VIII, Winchester, 1070-1204*, Michael-Jackson FRANKLIN (éd.), Oxford, Oxford University Press, 1993.
- English Episcopal Acta, XI, Exeter, 1046-1184*, Franck BARLOW (éd.), Oxford, Oxford University Press, 1996.
- English Episcopal Acta, XII, Exeter, 1186-1257* Franck BARLOW (éd.), Oxford, Oxford University Press, 1996.
- English Episcopal Acta, XVIII, Salisbury, 1078-1217*, Brian KEMP (éd.), Oxford, Oxford University Press, 1999.
- English Episcopal Acta, XXXVI, Salisbury, 1229-1262*, Brian KEMP (éd.), Oxford, Oxford University Press, 2010.
- Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Léopold DELISLE et Élie BERGER (éd.), t. 1, Paris, Imprimerie Nationale, C. Klincksieck, 1916.

154. Ainsi au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Montebourg, Pierre de Créances, fut prieur de Loders de 1246 à 1265. MAUDUIT, 2007, p. 63.

155. On apprend ainsi à travers l'étude du prieuré d'Ellingham, les liens qui unissent les Reviere-Vernon, les Tesson et Guillaume de Soliers.

- Roger de HOVEDEN, *Chronica Magistri Rogeri de Hovedene*, William STUBBS (éd.), Londres, Rolls Series, 1868-1871, 4 vols.
- Rotuli de oblatiis et finibus in turri Londinensi asservati, tempore regis Johannis*, Thomas D. HARDY (éd.), Londres, G. Eyre et A. Spottiswoode, 1835.
- Rotuli Normanniae in turri Londinensi asservati*, Thomas D. HARDY (éd.), Londres, G. Eyre et A. Spottiswoode, 1835.
- Select cases from the ecclesiastical courts of the Province of Canterbury c. 1200-1301*, Norma ADAMS & Charles DONAHUE (éd.), Londres, Selden Society, 1981.
- The cartulary of Boxgrove Priory*, Lindsay FLEMING (éd.), Cambridge, Sussex Record Society, LIX, 1960.
- The cartulary of Carisbrooke priory*, Stanley Frederick HOCKEY (éd.), Newport, Isle of Wight Series, II, 1981.
- The letters of pope Innocent III concerning England and Wales*, Christopher R. CHENEY et Mary G. CHENEY (éd.), Oxford, Oxford University Press, 1967.
- Vetus Registrum Sarisberienae, alius dictum registrum S. Osmundi Episcopi. The Register of S. Osmund*, William H. R. JONES (éd.), Londres, Longman, 1883-84, 2 vols.

### Bibliographie

- BARROW, Julia, « Clergy in the diocese of Hereford in the eleventh and twelfth centuries », *Anglo-Norman Studies*, t. XXVI, 2003, p. 37-53.
- BERESFORD Maurice Warwick, *Medieval England: an aerial survey*, Cambridge University Press, 1979.
- CHASTANG, Pierre, « Introduction », *Tabularia « Études »*, n° 9, 2009, p. 27-42.
- CHENEY, Christopher R., *Innocent III and England*, Stuttgart, Aston Hiersemann, 1976.
- CHIBNALL, Marjorie, « Les relations entre Jumièges et l'Angleterre du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », in *Jumièges Congrès scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire*, Rouen, Lecerf, 1955, 2 vols., vol. 1, p. 269-275.
- CLAY, Charles Travis, « Les possessions de Jumièges en Angleterre », in *Jumièges, Congrès scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire*, Rouen, Lecerf, 1955, 2 vols., t. 1, p. 277-282.
- CRITTALL, Elizabeth, *A History of the County of Wiltshire*, vol. 3, Londres, Victoria County History, 1956.
- CRITTALL, Elizabeth, *A History of the County of Wiltshire*, vol. 8, Londres, Victoria County History, 1965.
- DARBY, Henry C., *Domesday England*, 3e éd., Cambridge, Cambridge University Press, 1986.
- DELISLE, Léopold, *Étude sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Évreux, A. Hérissey, 1851.
- DYER, Christopher C., « Towns and cottages in eleventh-century England », in *Studies in medieval history presented to R.H.C. Davis*, Henry MAYR-HARTING et Robert Ian MOORE (éd.), Londres, Hambledon Press, 1985, p. 91-106.
- ERSKINE, Robert W. H., WILLIAMS, Ann (éd.), *The story of Domesday Book*, 3<sup>e</sup> éd., Chichester, Phillimore, 2003.

- FAITH, Rosamond, *The English Peasantry and the Growth of Lordship*, Londres et Washington, Leicester University Press, 1997.
- FRANKLIN, Michael-Jackson, « The bishops of Winchester and the monastic revolution », in *Anglo-Norman Studies XII: Proceedings of the Battle Conference 1989, 1990*, p. 47-65.
- GAZEAU, Véronique, *Normannia monastica. Prosopographie des abbés bénédictins (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2007.
- GREEN, Judith A., *The government of England under Henry I*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- GREEN, Judith A., *The Aristocracy of Norman England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- GRIERSON, Philip, « Weights and measures », in *The story of Domesday Book*, Robert W. H. ERSKINE et Ann WILLIAMS (éd.), 3<sup>e</sup> éd., Chichester, Philimore, 2003, p. 119-129.
- GUILLEMETTE, Olivier, *Recherches autour de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte depuis la fondation jusqu'en 1214. Étude du cartulaire, des bienfaiteurs, du patrimoine*, mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Véronique Gazeau, Caen, UFR Histoire, 2000.
- HALLAM, Elizabeth, BATES, David (éd.), *Domesday Book*, Charleston, Tempus, 2001.
- HART, Cyril, *The Danelaw*, Londres, Rio Grande, The Hambledon Press, 1992.
- HARVEY, Sally P. J., « Evidence for settlement study: Domesday Book », in *English medieval settlement*, Peter H. SAWYER (éd.), Londres, E. Arnold, 1979, p. 195-209.
- HOCKEY, Dom Frederick, « The House of Redvers and its monastic foundations », *Anglo-Norman Studies*, t. V, 1982, p. 146-152.
- HOLT, Richard, *The mills of medieval England*, Oxford, Basil Blackwell, 1988.
- JOUET, Roger, *Et la Normandie devint française*, Paris, Mazarine, 1983.
- KEATS ROHAN, Katherine S. B., *Domesday People. A Prosopography of Persons Occurring in English Documents 1066-1166: I. Domesday Book*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 1998.
- KEATS ROHAN, Katherine S. B., *Domesday Descendants. A Prosopography of Persons Occurring in English Documents 1066-1166: II: Pipe Rolls to Cartae Baronum*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2002.
- LE NEVE, John, *Fasti Ecclesiae Anglicanae 1066-1300*, t. IV, *Salisbury*, Diana Eleanor GREENWAY (éd.), Londres, Institute of Historical Research, 1991.
- LENNARD, Reginald, « The origin of the fiscal carucate », *Economic History Review*, vol. 14, 1944-1945, p. 51-63.
- LENNARD, Reginald, *Rural England, 1086-1135: a study of social and agrarian conditions*, Oxford, The Clarendon Press, 1959.
- LEROSEY, Auguste, *Histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, Abbeville, C. Paillart, 1894.
- Les cartulaires, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS*, Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (éd.), Paris, École nationale des chartes (Mémoires et documents de l'École nationale des chartes), 1993.

- MATTHEW, Donald, *The Norman monasteries and their english possessions*, Oxford, Oxford University Press, 1962.
- MAUDUIT, Christophe, *Une abbaye dans la société cotentinaise : Montebourg au XIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Véronique Gazeau, Caen, UFR d'Histoire, 2007.
- MAUDUIT, Christophe, *Les Reviere-Vernon, une famille de l'aristocratie normande (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de master 2 préparé sous la direction de Véronique Gazeau, Caen, UFR d'Histoire, 2009.
- MAUDUIT, Christophe, « Les origines de l'abbaye de Montebourg », in *Montebourg : une abbaye née sous une bonne étoile ?*, colloque de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche (Montebourg, 24 avril 2010), Stéphane LAINE et François NEVEUX (dir.), à paraître.
- MOORE, John S., « Quot homines ? : the population of Domesday England », *Anglo-Norman Studies*, vol. 19, 1997, p. 307-334.
- PALMER, John J. N., « The Domesday manor », *Domesday studies*, J. C. Holt (éd.), Woodbridge, Boydell Press, 1987, p. 139-153.
- PELTERET, David, *Slavery in early medieval England from the reign of Alfred until the twelfth century*, Woodbridge, Boydell Press, 1995.
- POULLE, Béatrice, « Savigny and England », in *England and Normandy in the Middle Ages*, David BATES et Anne CURRY (éd.), Londres, Hambledon Press, 1994, p. 159-168.
- POWER, Daniel, « Terra regis Anglie et terra Normannorum sibi invicem adversantur », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001), Pierre BOUET et Véronique GAZEAU (éd.), Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 189-209.
- POWICKE, Maurice, *The loss of Normandy 1189-1204 : studies in the history of the Angevin Empire*, Manchester, Manchester University Press, 2<sup>e</sup> éd., 1961.
- RACKHAM, Oliver, *Ancient woodland : its history, vegetation and uses in England*, 2<sup>e</sup> éd., Dalbeattie, Castlepoint, 2003.
- ROFFE, David, *Domesday : the Inquest and the Book*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- ROFFE, David, *Decoding Domesday*, Woodbridge, Boydell Press, 2007.
- ROUET, Dominique, « Le patrimoine anglais et l'Angleterre vus à travers les actes du cartulaire de Saint-Pierre de Préaux », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge*, Pierre BOUET et Véronique GAZEAU (éd.), Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 99-106.
- SPEAR, David S., *The Personnel of the Norman cathedrals during the Ducal period, 911-1204*, coll. Fasti Ecclesiae Anglicanae, Londres, Institute of historical research, 2006.
- VAN TORHOUDT, Éric, « Les sièges du pouvoir des Néel, vicomtes en Cotentin », in *Les lieux de pouvoir en Normandie et sur ses marges*, Caen, Publications du CRAHM, 2006, p. 7-35.

## Figures

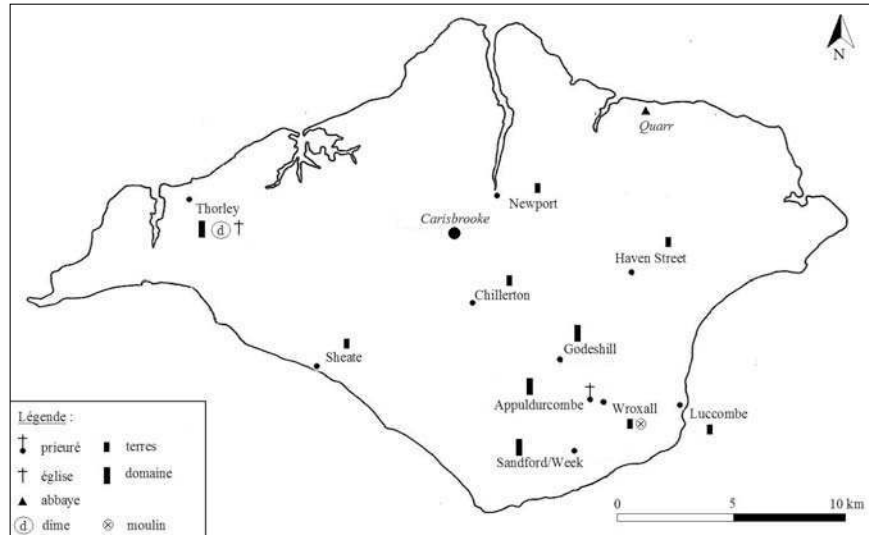


Figure 1: île de Wight

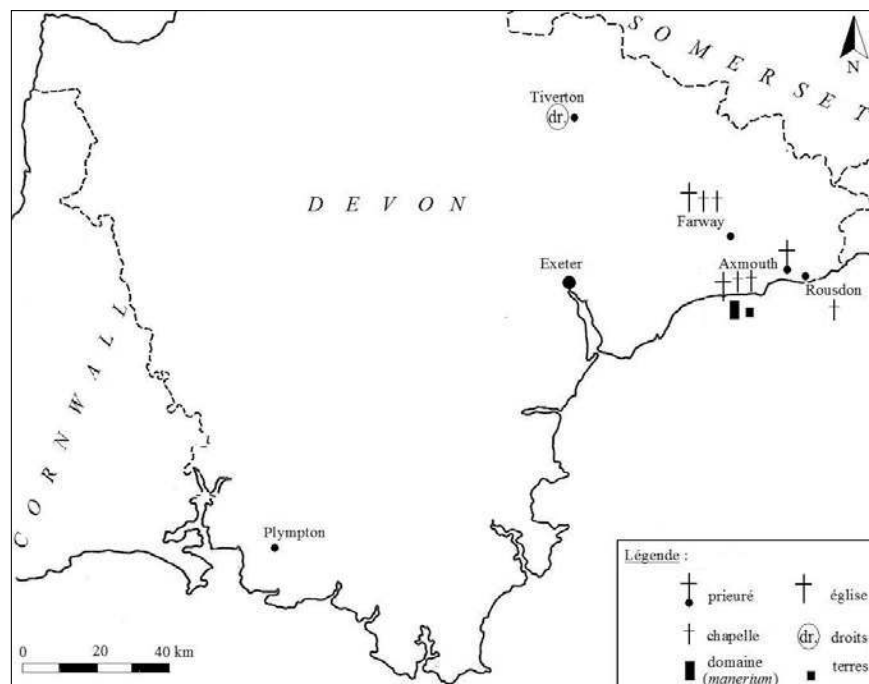


Figure 2: Devon

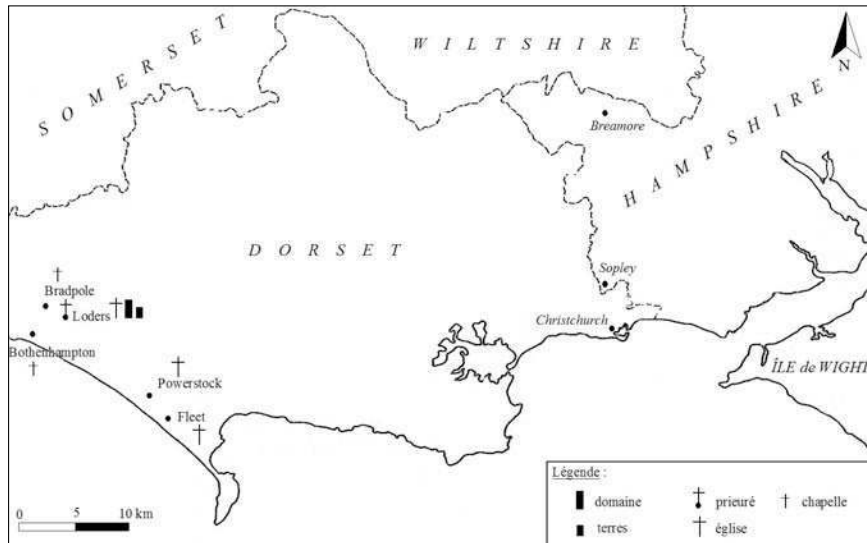


Figure 3 : Dorset

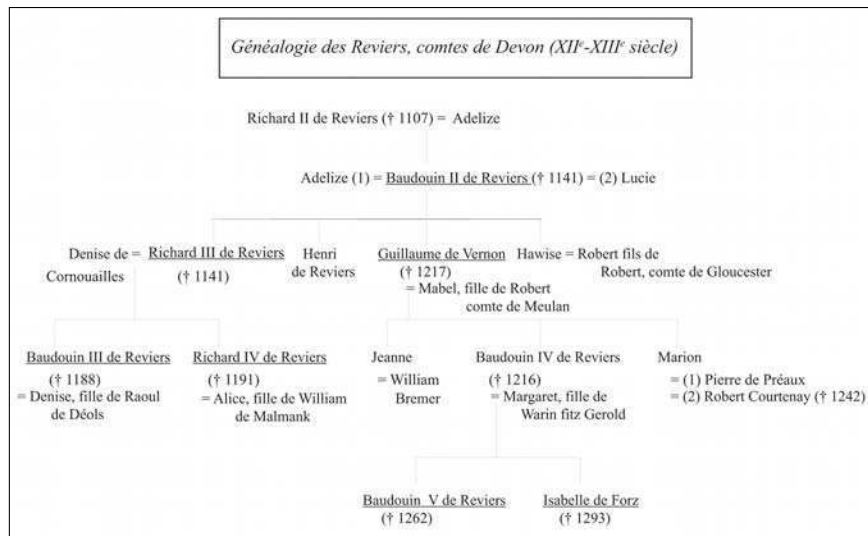


Figure 4 : Guillaume de Vernon, comte de Devon